

## Rénovation de l'habitat : opération prolongée

Livrot - 15 Janvier



Il y a un peu plus d'un an, la Communauté de communes (CDC) du pays de Livrot a signé une convention avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) afin de proposer aux propriétaires des conseils, mais aussi des aides pour leurs travaux d'amélioration de leurs logements. Cette opération vient d'être prolongée jusqu'au 31 décembre. « **Les aides sont prioritairement accordées aux propriétaires réalisant des travaux de rénovation énergétique, de l'adaptation à la perte d'autonomie, ou des travaux de traitement de logements très dégradés ou insalubres** », explique Christophe Raveau, chargé des dossiers au Centre de développement de l'habitat et de l'aménagement du territoire (CDHAT). Durant l'année 2014, 63 porteurs de projets ont bénéficié d'une information. L'Anah a alloué un total de 33 396 € d'aide pour 23 dossiers.

Sur chaque projet, la CDC apporte une aide de 300 € qui vient s'ajouter à la prime de l'Etat, 3 300 €. Selon les dossiers, l'Anah subventionne de 35 % à 50 % des travaux entrepris. La condition : réaliser des travaux améliorant la performance énergétique d'au moins 25 %.

Aide à l'autonomie

Mais pas seulement. En 2014, 426 927 € de travaux ont été réalisés par des professionnels pour un montant d'aides de 203 684 €. « **En matière d'autonomie, ce peut être le remplacement d'une baignoire par une douche, la pose d'un monte-escalier ou l'installation d'une rampe d'accès. Il y a parfois des subventions des caisses de retraite.** » Différentes aides peuvent s'y ajouter : celle du syndicat d'électrification, le fonds de solidarité énergie, chèque éco-énergie de la Région, un éco prêt bancaire.

« **Pour les personnes qui ont des problèmes avec les factures énergétiques, 80 à 100 % d'aides sont possibles. Cette opération continue jusqu'en décembre 2015 date limite de dépôt des dossiers, mais les travaux peuvent être réalisés dans les trois ans qui suivent.** »

Christophe Raveau rappelle qu'il renseigne, conseille, apporte un soutien pour le montage du dossier. « **Dans un premier temps, il suffit de venir à la permanence du lundi. Je me rends aussi sur place pour effectuer une évaluation énergétique. Notre mission est gratuite. Les frais de dossier sont entièrement remboursés par l'Anah.** »

Chaque premier lundi du mois, de 9 h 30 à 12 h, permanence habitat au Point-Info 14, rue du Général-Leclerc.